

# FAMILLES TOURANGELLES

N° 105

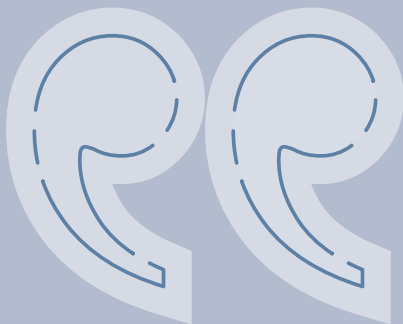


Udaf  
Indre-et-Loire

UNIS POUR LES FAMILLES



## L'ÉDITO



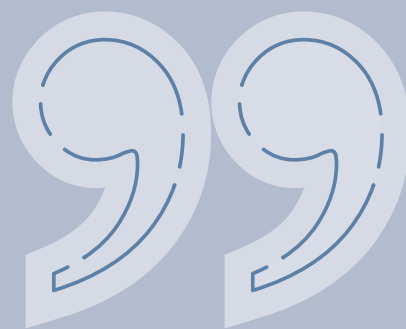
Monique Fontaine  
Présidente

Voici le second numéro de notre journal nouvelle version qui vous apporte des informations sur vos droits et la façon d'y accéder. Comme vous le savez, l'UDAF d'Indre-et-Loire a fêté cette année ses 80 ans au service des familles. A cette occasion, une magnifique exposition a retracé l'histoire de notre association et les diverses évolutions qui ont jalonné toutes ces années, avec toujours la même ambition d'améliorer les réponses à apporter aux familles.

Vous le verrez en lisant ce journal, l'actualité est le renouvellement des représentants des usagers (RU) et des représentants à la CAF. Nous remercions vivement les bénévoles qui se sont engagés en plus grand nombre pour ces deux mandats. 2026 sera l'année du renouvellement de nos représentants dans les CCAS/CIAS (après les élections municipales), nous

savons déjà que l'UDAF d'Indre-et-Loire sera présente dans un plus grand nombre de communes et nous préparons des séances de formation/information pour nos représentants.

Bénévoles et salariés vont poursuivre ce travail commun pour valoriser l'image de l'UDAF d'Indre-et-Loire auprès des familles et des partenaires pour permettre le développement des services envers les familles.



## SOMMAIRE

**3** ÊTRE PARENT  
AUJOURD'HUI

**4** LOGEMENT & CADRE  
DE VIE

**5** BUDGET CONSO'

**6** SANTÉ ET BIEN VIEILLIR

**8** FAMILLES : QUELS SONT MES  
DROITS ?

**10** ACCOMPAGNEMENT DES  
VULNÉRABILITÉS

**11** ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS  
ET SERVICES





## LA DÉMARCHE DE L'ADOPTION

Adopter, c'est faire d'un enfant que l'on n'a pas conçu et mis au monde son fils ou sa fille, sur le plan affectif, social et juridique. C'est la rencontre entre un enfant qui n'a pas ou plus de famille susceptible de le prendre en charge et des adoptants qui expriment leur désir d'être parents. Que l'on soit dans le cadre de l'adoption d'un pupille de l'État ou de celle d'un enfant résidant habituellement à l'étranger, il s'agit d'une démarche qui ne peut aboutir qu'à condition de satisfaire à plusieurs exigences légales.

En France, il faut accomplir un certain nombre de démarches obligatoires, en commençant par l'obtention d'un agrément en vue d'adoption. Toute personne âgée de 26 ans au moins, célibataire, en couple marié ou en union libre, peut entamer une procédure. La présence d'enfant(s) au foyer ne constitue pas d'obstacle. En France, les enfants adoptables sont les bébés nés sous le secret, ceux qui ont été déclarés délaissés par la justice, les mineurs et les pupilles pour lesquels les parents et/ou le conseil de famille a (ont) consenti à l'adoption.

A l'étranger, les conditions d'adoptabilité sont liées à la réglementation du pays d'origine. L'adoption n'est possible que dans les pays qui ont signé la Convention de la Haye qui garantit la légalité et la transparence des procédures. Les adoptants devront obligatoirement se faire assister d'un Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA) ou de l'Agence Française de l'Adoption (AFA).

Il n'y a pas de durée établie pour qu'un projet aboutisse, toutefois il faut garder en tête qu'il ne s'agit pas d'une course de vitesse, mais bien d'une course d'endurance qui peut mener à un dénouement heureux pour un enfant.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site internet de l'association Enfance et Familles d'Adoption (EFA) : [www.efa37.fr](http://www.efa37.fr)



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Commission d'Agrément à l'Adoption d'Indre-et-Loire (CAA37) est composée de : trois représentants du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ayant compétence dans le domaine de l'adoption ; deux membres du Conseil de famille des pupilles de l'État du département ainsi que d'une personne qualifiée dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'UDAF d'Indre-et-Loire et l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) siègent à la commission d'agrément en vue d'adoption en tant que représentants du Conseil de Famille des Pupilles de l'État. Chaque représentant désigné a aussi un suppléant afin que le quorum soit assuré pour les commissions.

## LA REPRÉSENTATION FAMILIALE À LA CAA37, C'EST QUOI ?



Tous les membres de la commission ont connaissance des dossiers élaborés par la psychologue et l'assistante sociale suite aux différentes rencontres avec les candidats qui ont lieu à l'ASE ainsi qu'à leur domicile.

Les candidats à l'adoption sont invités à venir exposer leur démarche devant la commission. Ces rencontres permettent, en plus « d'humaniser » des documents administratifs de mieux comprendre ce qui est exprimé par les travailleurs sociaux.

Le fait de siéger à la commission d'agrément permet aussi d'avoir une connaissance plus complète des dossiers lorsque le Conseil de Famille doit se prononcer sur un apparentement.

Les mandats de représentant au Conseil de Famille et à la Commission d'Agrément sont complémentaires et très intéressants pour les représentants familiaux que nous sommes.

***Les représentants familiaux à la Commission d'Agrément à l'Adoption d'Indre-et-Loire (CAA37) au titre de l'UDAF d'Indre-et-Loire***



## LOGEMENT & ENVIRONNEMENT

### PROPRIÉTAIRES EN INDRE-ET-LOIRE, DEVEZ-VOUS SOLIDAIRES !

#### *Vous êtes propriétaire d'un logement vacant ?*

Et si vous le mettiez à disposition à un loyer solidaire, tout en **bénéficiant jusqu'à 65 % de réduction fiscale** grâce au dispositif **Loc'Avantages de l'ANAH** ?

Avec **Propriétaire Solidaire**, vous êtes accompagnés et sécurisés à chaque étape : estimation, mise en location, garanties, gestion locative simplifiée, garanties contre les impayés et dégradations.

- Un geste utile pour votre territoire,
- Un avantage fiscal concret,
- Une solution humaine et clé-en-main, gratuite et sans engagements

Plus d'infos sur : [www.proprietairesolidaire.fr](http://www.proprietairesolidaire.fr)

📍 241 rue Edouard Vaillant 37000 Tours    ✉ [proprietairesolidaire37@solih.fr](mailto:proprietairesolidaire37@solih.fr)    ☎ 02 47 36 25 52



### L'ASSOCIATION AGÉVIE DANS VOTRE COMMUNE !

Que ce soit pour partager un moment agréable, discuter, se promener ou simplement profiter de la journée ensemble (à rire ou à faire des jeux de société !), où que vous soyez, notre accueil de jour est présent pour vous accueillir.

**Pour contacter le service des Rendez-vous d'AGEVIE : 02 47 36 96 83 ou [accdejour@agevie.fr](mailto:accdejour@agevie.fr)**

Que vous ayez besoin de repos, partir vous ressourcer ou de passer le relais, il y a forcément un « Relais Sépia » à deux pas de chez vous... Venez profiter de ces havres de paix, au cœur de nos campagnes, à Descartes ou à Savigné-sur-Lathan. Et tout prochainement, à Amboise également !

**Pour contacter l'équipe de Savigné-sur-Lathan, c'est ici : 02 47 40 67 67, [sepiadulathan@agevie.fr](mailto:sepiadulathan@agevie.fr)  
Pour Descartes, il s'agit du 02 47 91 42 42, [sepiadescartes@agevie.fr](mailto:sepiadescartes@agevie.fr)**

Des lieux de vie et de partage, à taille humaine, où il y fait bon vivre ! Avec pour objectifs :

- Offrir des séjours de répit aux aidants,
- Accompagner les retours à domicile après hospitalisation,
- Créer un cadre chaleureux, bienveillant et sécurisant.
- Rompre l'isolement,

Sans oublier notre service gratuit de soutien aux aidants : **la Plateforme de répit, joignable au 02 47 36 96 83, ou par mail à [pfr@agevie.fr](mailto:pfr@agevie.fr).**

**Retrouvez toutes nos actus : événements, avancées du chantier d'Amboise et autres nouveautés ou aventures sur les réseaux sociaux et sur notre site internet [agevie.fr](http://agevie.fr).**





## L'INCLUSION FINANCIÈRE : UN LEVIER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET UN DROIT POUR TOUS LA BANQUE DE FRANCE Y CONTRIBUE À TRAVERS SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

L'inclusion financière, c'est permettre à chacun d'avoir accès aux services bancaires de base, même en cas de difficultés.. Elle joue un rôle clé pour éviter d'être exclu de la vie sociale et économique.

***Vous n'avez pas de compte bancaire, votre compte a été clôturé ou est en cours de clôture et vous n'arrivez pas à vous faire ouvrir un compte ?***

Vous pouvez demander à bénéficier de la procédure du droit au compte. Toute personne vivant en France peut demander à ouvrir un compte bancaire, même si elle s'est vu opposer un refus par une ou plusieurs banques. Ce droit permet d'accéder à des services de base comme une carte bancaire ou des virements.

***Vous n'arrivez plus à payer vos factures, votre loyer ou vos crédits ?***

Vous pouvez saisir la commission de surendettement de votre département pour y déposer un dossier de surendettement. La commission de surendettement va rechercher la solution la plus adaptée pour retrouver une situation financière stable et tenable (suspension des dettes pendant une durée définie, rééchelonnement des dettes ou effacement si la situation ne peut s'améliorer) et offrir une seconde chance aux ménages concernés.

***Vous n'arrivez pas à obtenir un crédit ou un moyen de paiement (chéquier, carte bancaire) ?***

Vous êtes peut-être « fiché » dans un des fichiers d'incidents bancaires alimenté par les banques et dont la Banque de France assure la gestion. L'émission de chèques sans provision ou des crédits non remboursés entraîne une inscription dans les fichiers comme le FCC (Fichier central des chèques) ou le FICP (Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers). N'hésitez pas à les consulter pour connaître le moyen d'en sortir.



Face à l'ensemble de ces enjeux, les banques ont l'obligation de détecter les personnes fragiles financièrement et de plafonner leurs frais d'incident à 25€ par mois. Par ailleurs, elles doivent proposer à ces clients qu'elles ont identifié comme fragiles, une offre spécifique pour limiter encore les frais. Cette offre, à tarif réduit (moins de 3€ par mois), comprend les services essentiels : carte de paiement à autorisation systématique, 4 virements SEPA par mois, tenue de compte, plafonnement des frais d'incident à 20€ par mois, alertes SMS, ...

### Besoin d'aide pour vos démarches ? Contactez nous !



#### VIA NOTRE SITE INTERNET :

Pour toute question concernant le droit au compte, les fichiers d'incidents bancaire, le surendettement, ou pour vos démarches (dépôt du dossier de surendettement, demande de droit au compte et interrogation des fichiers), vous pouvez consulter le site de la Banque de France : **[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)**



#### SUR PLACE :

2 rue Chanoineau, 37000 TOURS

Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h

Prioritairement sur rendez-vous au 34 14



#### PAR COURRIER :

Banque de France

TSA 50120

75035 Paris Cedex 01



#### PAR TÉLÉPHONE :

34 14 – « Allô Banque de France »

Prix d'un appel local non surtaxé

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

La Banque de France est là pour vous aider sans vous juger. Vos informations restent confidentielles.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'UDAF d'Indre-et-Loire siège à la commission de surendettement de la Banque de France. Elle y représente les intérêts des familles du département.



# SANTÉ ET BIEN VIEILLIR



## Prenez soin de votre santé avec l'Examen de Prévention en Santé de l'IRSA

Vous êtes assuré au régime général et vous avez 16 ans ou plus ? Savez-vous que vous pouvez bénéficier gratuitement d'un Examen de Prévention en Santé (EPS), pris en charge par l'Assurance Maladie ?

Cet examen, proposé par l'Institut Interrégional pour la Santé est l'occasion de faire le point sur votre santé avec une équipe de professionnels : médecins, infirmiers, dentiste, psychologue, etc.

### PARTICIPER, C'EST ABORDER POSITIVEMENT VOTRE SANTÉ ET ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN :

- Mieux connaître votre état de santé et détecter d'éventuels signaux précoces (cœur ; audition ; vision...)
- Parler de votre bien-être psychologique, de votre vie affective et sexuelle, de vos habitudes alimentaires
- Mettre à jour vos vaccins
- Recevoir des conseils personnalisés pour rester en bonne santé
- Être orienté vers votre médecin traitant ou d'autres professionnels si nécessaire

C'est aussi un moment d'échange, où vous pouvez poser toutes vos questions et mieux connaître vos droits en matière de santé.

### OÙ ALLER ?

**Centre principal** : 45 rue de la Parmentière - 37521 LA RICHE

**Sites secondaires** : 1 Place du Maréchal Leclerc - 37600 BEAULIEU-LES-LOCHES

Centre social du Véron Avenue de la République - 37420 AVOINE

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez envoyer directement votre demande par mail à : [cpsp37@uc-irsa.fr](mailto:cpsp37@uc-irsa.fr)

Institut<sup>inter</sup>  
Régional  
pour la Santé

PRÉVENTION

## Les Représentants des Usagers : ils s'engagent pour la santé de tous !

Le Représentant des Usagers (RU) est une personne qui défend bénévolement les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé (*patients, proches aidants, représentants légaux...*). Il exprime leurs besoins individuels et collectifs pour contribuer à améliorer le système de santé. **Les RU sont :**



- **Bénévoles** issus d'une association d'usagers du système de santé agréée
- **Formés** à la représentation en santé
- **À votre écoute** : vous trouverez leurs coordonnées dans chaque établissement de santé

Les RU siègent notamment dans les commissions des usagers (CDU) au sein des établissements de santé (cliniques et hôpitaux). Présente dans chaque établissement de santé (*public ou privé*), la commission des usagers (CDU) a pour rôle de veiller au respect de vos droits, faciliter vos démarches et celles de vos proches. **Vous avez une question, une suggestion ou une réclamation ?**

- Vous pouvez saisir les RU et/ou la commission des usagers.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'UDAF d'Indre-et-Loire est une association agréée d'usagers du système de santé et à ce titre, elle propose des RU dans un certain nombre d'établissements de santé du département.

### LE PARTENAIRE-CLÉ POUR PORTER LA VOIX DES USAGERS

France  
Assos  
Santé  
La voix des usagers  
Centre-Val de Loire

Pour en savoir plus :  
[www.france-assos-santé.org](http://www.france-assos-santé.org)



**Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.**

**PRÉSENCE VERTE TOURAINE PROPOSE DES SOLUTIONS POUR VOUS SÉCURISER À DOMICILE ET LORS DE VOS DÉPLACEMENTS.**

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.



**PRESENCE VERTE TOURAINE**

- + de 35 ans d'expérience
- + de 5900 abonnés
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un service disponible 24h/24 et 7j/7
- Un conseil social
- Des dispositifs avec option détection de chute

Pendentif diamant noir ou déclencheur classique

podomètre

géolocalisation

\*N°1 en nombre de contrats sur le marché de la téléassistance aux particuliers

N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**  
5 Rue du 66ème Régiment d'Infanterie, 37000 Tours - 02.47.31.61.96  
Email : pv37@presenceverte.fr - Site internet : [www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)

**N°1 DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**



LA CONFIANCE À DOMICILE

*Votre repas livré à domicile et bien plus encore...*

- Vos repas 7j/7 ou les jours que vous choisissez
- Les conseils d'une diététicienne pour un suivi personnalisé
- Composez vous-même votre repas
- Des recettes savoureuses pour des repas équilibrés



**Agence Touraine**  
35 rue des Granges Galand  
37550 SAINT-AVERTIN

**02 47 809 809**

*Les Menus Services, c'est aussi :*

- Ménage
- Assistance administrative
- Télé-assistance



*Vous pouvez compter sur nous !*



Aides fiscales sur les prestations de services à la personne. Loi de finances n° 2016-1917 du 29.12.2016



[www.les-menus-services.com](http://www.les-menus-services.com)



# FAMILLES : QUELS SONT MES DROITS ?

## La représentation familiale au sein des CCAS et CIAS : un engagement local, au plus près des besoins

### Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Un **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un établissement public chargé de l'aide sociale au niveau local. Il est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus. Son objectif est de **venir en aide aux personnes en difficulté**, de lutter contre l'exclusion et de soutenir les populations les plus fragiles. Il veille par exemple à la bonne accessibilité des aides sociales.

Les missions du CCAS, à la fois légales et facultatives, sont directement tournées vers les besoins des habitants, couvrant un large éventail d'interventions :

- Accueil de la petite enfance (*crèches, haltes-garderies*),
- Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- Accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Services d'aide à domicile pour les personnes dépendantes,
- Lutte contre l'exclusion (*aide alimentaire, soutien financier*),
- Domiciliation des personnes sans domicile fixe,
- Prévention et animation pour les personnes âgées,
- Gestion d'établissements d'hébergement pour seniors,
- Soutien au logement et à l'hébergement,

### La particularité des Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS)

Le CIAS est une structure collective, résultant de la mutualisation de moyens entre plusieurs communes au sein d'une intercommunalité. Il peut constituer une opportunité pour les petites communes sans CCAS de s'associer pour développer ou améliorer leur politique d'action sociale. Le CIAS joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques sociales.

### La composition d'un CCAS/CIAS

Le CCAS est présidé par le Maire de la commune ou par le président de l'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour un CIAS.

Il est constitué de deux collèges : un premier collège de membres élus par le Conseil Municipal (ou par les membres de l'EPCI dans le cadre d'un CIAS) et d'un second collège de membres nommés par le maire, issus du milieu associatif local. Ce dernier est composé d'un représentant des associations familiales (désigné par l'UDAF d'Indre-et-Loire), d'un représentant des personnes âgées et des retraités, d'un représentant des associations de personnes en situation de handicap, d'un représentant des associations de lutte contre les exclusions et pour l'insertion.

### Le représentant familial dans un CCAS/CIAS : quel est son rôle ?

Le représentant familial au conseil d'administration du CCAS/CIAS incarne la voix des familles et défend leurs intérêts au plus près du terrain. Sa participation active à l'analyse des besoins sociaux (ABS) et à l'élaboration des orientations budgétaires lui permet d'influencer directement les décisions qui impactent le quotidien des habitants. Il contribue ainsi à lutter contre la précarité et l'isolement, tout en favorisant des actions d'information et de prévention auprès des publics les plus fragiles. Sa mission spécifique : porter les réalités, les charges et les défis propres à toutes les familles, pour que leurs besoins soient pris en compte dans les politiques sociales locales. Sa vision de terrain est très complémentaire de celle des membres élus.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit « *qu'au nombre des membres nommés figurent (...), un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales* ». L'Udaf d'Indre-et-Loire peut donc désigner un représentant familial dans chaque commune du département, pourvue d'un CCAS ainsi que dans les CIAS.



# FAMILLES : QUELS SONT MES DROITS ?



## #TÉMOIGNAGE



*Solange, représentante familiale dans un CCAS*

**Depuis combien de temps êtes-vous représentante dans un CCAS ?**

Depuis très longtemps : mai 2001.

**Qu'est-ce qui vous a amené à cet engagement bénévole ?**

Je suis issue d'une famille nombreuse, où s'occuper les uns des autres était une évidence. J'ai beaucoup reçu, je dois beaucoup donner. **Ma devise** : « **Rendre une vie possible à toutes les familles qui sont dans l'impossible** ».

**Qu'est-ce qui est le plus gratifiant dans votre mandat ? Auriez-vous une anecdote à nous partager ?**

Je pense à un monsieur réfugié, dont le projet était de travailler dans le transport, mais il ne comprenait pas certains mots de vocabulaire spécifique. Il était donc nécessaire de lui expliquer. Cela m'a demandé un engagement important : il m'a beaucoup fait rire et au final il a eu son permis ! Ce qui m'anime, c'est le contact avec les familles : être là pour elles, leur permettre de retrouver leur dignité, de repartir d'un bon pied et avec le sourire. On s'enrichit beaucoup, avec des demandes diverses et variées : on apprend beaucoup avec les familles.

**Selon vous, que faut-il pour exercer un mandat de représentant(e) dans un CCAS ?**

Il faut faire preuve de beaucoup de discernement, être prêt à donner de son temps et à faire preuve d'écoute et d'empathie envers les personnes.

*Bénédicte, chargée de mission en charge de la représentation familiale  
à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)\**



## #TÉMOIGNAGE

**Pouvez-vous nous dire quel est votre rôle et quel est l'enjeu de la représentation en CCAS / CIAS ?**

Mon rôle est d'impulser une dynamique d'animation de réseau, afin que les bénévoles représentants se sentent pleinement investis dans leur mission de défendre les intérêts des familles.

**Le représentant CCAS a toute sa place au sein de cette instance pour proposer des actions familiales pour toutes les familles de sa commune, pas seulement les plus fragiles.**

**Quel peut être l'impact de l'action des représentants familiaux sur les politiques publiques ?**

Les représentants sont amenés à remonter des problématiques rencontrées à l'UDAF de leur département pour être ensuite communiquées à l'UNAF. Par exemple sur le thème de la garde d'enfant : l'UNAF a ainsi pu défendre un congé parental plus court mais mieux indemnisé auprès du gouvernement, répondant aux enjeux d'aujourd'hui en termes de politique familiale. Nous avons également récemment travaillé sur les congés « proches aidants ».

*\* L'UDAF d'Indre-et-Loire est membre du réseau national UNAF-URAF-UDAF.*

# 2026

## RENOUVELLEMENT DES MANDATS DANS LES CCAS ET LES CIAS

Le conseil d'administration du CCAS comme du CIAS est renouvelé lors de chaque élection municipale. Ce renouvellement interviendra au printemps 2026. Les formalités de renouvellement des administrateurs doivent se faire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal (*pour un CCAS*) ou du renouvellement de l'organe délibérant de l'intercommunalité (*pour un CIAS*).

**Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de la mairie de votre commune ou de l'UDAF d'Indre-et-Loire :**



[www.udaf37.fr](http://www.udaf37.fr)



[vieassociative@udaf37.fr](mailto:vieassociative@udaf37.fr)



02 47 77 55 51



# ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

## M & NOS PARTICULARITÉS

A travers son parcours de maman d'un garçon en situation de handicap, Julie a d'abord partagé son expérience dans un livre. Aujourd'hui, sa volonté est d'aider les familles du Val d'Amboise, entre autres, dans l'accès à l'information (*connaissance des acteurs, accès aux soins et des démarches administratives*) et d'échanger avec des personnes qui traversent les mêmes épreuves. C'est dans ce contexte que l'association " M& nos Particularités " est née en 2025 à Nazelles-Négron. Cette dernière a pour vocation :

- D'informer et orienter les familles vers les bons interlocuteurs/professionnels en fonction des situations.
- De sensibiliser et former les acteurs locaux concernant l'accueil de personnes en situation de handicap.

***Plus il y aura d'acteurs locaux formés, plus il y aura de bienveillance et d'inclusion.***

Julie, Présidente de l'association

M & nos particularités propose, chaque mardi des semaines paires de 18h00 à 20h00, des moments d'échanges et de partage pour les aidants de personne en situation de handicap dans un lieu bienveillant. Les aidés sont aussi les bienvenus et seront accueillis dans un espace dédié. L'association organise également des ateliers (les objets sensoriels, le monde de la lecture, la pâtisserie) à destination des aidants et des aidés pour partager un moment agréable. Lors de ces derniers, le handicap est mis de côté, c'est un instant suspendu durant lequel ils partagent une activité simplement.



07 68 73 52 70



metnosparticularites@gmail.com



www.metnosparticularites.fr

## ADEPAPE 37

L'Association Départementale des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de l'Indre-et-Loire est une association d'entraide qui accompagne des personnes sortant de l'aide sociale à l'enfance mais aussi de soutien aux jeunes encore accompagnés en protection de l'enfance.

La volonté de l'association est de créer un collectif de jeunes, confiés et d'anciens confiés, pour répondre aux besoins de chacun, notamment en :

- Apportant une aide morale, sociale et administrative (*logement, budget, démarches*).
- Maintenant un lien de solidarité entre anciens et jeunes accueillis.
- Soutenant les jeunes après 18 ans, surtout ceux sans contrat jeune majeur.
- Représentant ses membres dans les instances locales de protection de l'enfance.

***Cela reste un parcours difficile, mais il faut continuer à se dire que tout est possible.***

Maxime, Président de l'association

En cas de difficultés, les jeunes majeurs ne savent pas toujours à qui s'adresser. A 18 ans, ils sortent des services d'aide sociale à l'enfance et, sans le relais d'associations, beaucoup se retrouvent dans des situations alarmantes. L'ADEPAPE, à travers le partage d'expérience et un accompagnement personnalisé, permet à ces derniers de trouver des solutions, d'acquérir des connaissances indispensables. C'est aussi une opportunité de découvrir de réelles sources d'inspiration pour les guider dans la suite de leur vie.



06 15 38 78 00



adepape.touraine@gmail.com





## FEDERATIONS

### ADMR

02 47 36 53 53  
22 rue Ferdinand Léger  
37000 TOURS

### AFC de Touraine

06 77 99 93 83  
19 bis place Jean Jaurès  
37000 TOURS

### CDAFAL

02 47 38 65 10  
UNSA  
18 rue de l'Oiselet  
37550 SAINT-AVERTIN

### FAMILLES RURALES

02 47 39 37 51  
60 rue Walvein  
37000 TOURS

### MFR

02 47 71 29 00  
9 rue Augustin Fresnel  
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS

### UD CSF

02 47 80 95 05  
10 rue Gay Lussac  
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS

## ASSOCIATIONS

### ADPEDA 37

06 88 59 55 05  
20 rue des Cossons  
37230 FONDETTES

### AFP TÉMÉLÉIA ENTRAIDE TOURANGELLE

02 47 66 56 40  
114 rue George Sand  
37000 TOURS

### APF FRANCE HANDICAP 37

02 47 37 60 00  
72 rue Walvein  
37000 TOURS

### AFVAC

02 47 37 07 35  
3 rue Jean Louis Forain  
37200 TOURS

### ASSOCIATION FAMILIALE DE MONTLOUIS

06 72 12 56 04  
1 PLACE DU MONUMENTS AUX  
MORTS  
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

### ASSOCIATION FAMILIALE LA MOMERIE

02 47 42 08 64  
50 rue des Chaussumiers  
37230 FONDETTES

### ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

president.efa37@gmail.com  
21 rue de Beaumont  
37000 TOURS

### ÊTRE-LÀ TOURAINE

06 07 66 42 04  
21 rue de Beaumont  
37000 TOURS

### FAMILLES DE FRANCE DE ST- JEAN-ST-GERMAIN

02 47 94 81 14  
4 rue du Déversoir  
37600 ST-JEAN-ST-GERMAIN

### FAVEC

02 47 77 55 51  
21 rue de Beaumont  
37000 TOURS

### JUMEAUX ET PLUS 37

07 69 83 85 06  
82 rue de la Morinerie  
37700 ST-PIERRE-DES-CORPS

### LA FAMILLE DU CHEMINOT

ad37@la-famille-du-cheminot.org  
209 avenue Stalingrad  
37700 ST-PIERRE-DES-CORPS

### PARRAINAGE DE JEUNES EN JOUÉ

07 81 66 97 78  
2 rue du Clos Neuf  
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS

### SOLIDARITE AIDE ALIMENTAIRE

06 38 95 96 30  
10 rue du Commerce  
37510 BALLAN-MIRÉ

### UNAFAM 37

02 47 64 43 79  
5 rue du Docteur Bosc  
37000 TOURS

## SERVICES

### Vie Associative

02 47 77 55 51  
vieassociative@udaf37.fr

### Protection Juridique des Majeurs

02 47 77 55 00  
contact@udaf37.fr

### Point Conseil Budget (PCB)

02 47 77 56 14  
pcb@udaf37.fr

### Accompagnement Vers le Logement

02 47 77 56 14  
contact@udaf37.fr

### Administration Ad' Hoc

02 47 77 55 00  
contact@udaf37.fr

### Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

02 47 77 55 00  
contact@udaf37.fr

### Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

02 47 77 56 37  
istf@udaf37.fr

### Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

02 47 77 55 00  
contact@udaf37.fr

### Union Départementale des Associations Familiales d'Indre et Loire

21 rue de Beaumont 37921 TOURS Cedex 9  
Tél : 02 47 77 55 51  
Site : [www.udaf37.fr](http://www.udaf37.fr)

Directrice de la publication : Monique FONTAINE

Rédacteurs : UDAF d'Indre-et-Loire

Mise en page : UDAF d'Indre-et-Loire

N°105 - nov. 2025 - ISSN 0399 - 6506

Impression : Les Presses de Touraine, 29 Rue Ettore Bugatti, 37000 Tours

Trimestriel - Dépôt légal : novembre 2025

Tirage : 3 500 exemplaires



Le siège | 21 rue de Beaumont  
37000 TOURS



L'annexe | 2 rue Tony Lainé  
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS



Flashez le QR Code pour vous abonner  
au magazine Familles Tourangelles !

# ESPACE INFO FAMILLE

**UNE QUESTION SUR VOS  
DROITS ET VOS DÉMARCHES  
POUR VOTRE FAMILLE ?**

 **02 47 77 55 51**

Anonyme et gratuit, l'Espace Info  
Famille répond à vos questions  
sur la vie familiale et quotidienne

